

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr GRASS Marc – Mr KAPPS Christophe – Mr RITLENG Daniel – Mr RIVAUD Benjamin – Mme DAVID-ROESCH Christine – Mr SCHISSELE Stéphane – Mme HASE-TARIANT Brigitte - Mr BOCCAGE Jean-René - Mr GILLIG André (**arrivé au point II**).

Membres absents excusés : Mme OTT-LELLIG Véronique.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2013.**
- 2) **Indemnité de conseil du nouveau Trésorier.**
- 3) **Nouveau locataire de l'appartement communal.**
- 4) **Conduite de gaz.**
- 5) **Choix du nom de la rue du lotissement les Oies.**
- 6) **Choix du logiciel comptable.**
- 7) **Divers**

I) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2013.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2013.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par 9 voix Pour d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juin 2013.**

II) Indemnité de conseil du nouveau Trésorier (arrivée de Monsieur GILLIG André).

Monsieur le Maire signale aux conseillers le départ de Monsieur SCHULTZ Georges et l'arrivée de son successeur Monsieur OLLAND Thierry comme Trésorier Principal de BRUMATH. Suite à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil qui prévoit en son article 3 la prise d'une nouvelle délibération à l'occasion de tout changement de comptable, Monsieur le Maire demande aux conseillers le transfert avec effet au 01 mai 2013, date de prise de fonction, du bénéfice de cette indemnité à Monsieur OLLAND Thierry, sur la base du tarif prévu par l'arrêté précité.

**Après délibération, le Conseil Municipal,
décide par 7 voix Pour - 3 voix Contre**

- le transfert avec effet au 01 mai 2013 du bénéfice de l'indemnité de Conseil au nouveau Trésorier Principal en l'occurrence Monsieur OLLAND Thierry.

III) Nouveau locataire de l'appartement communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame FIXARI Claudine est la nouvelle locataire de l'appartement communal depuis le 1^{er} août 2013.

IV) A) Projet de délégation de service public pour l'alimentation et la distribution de gaz.

Dans le cadre du développement de la commune, il serait souhaitable d'offrir un choix d'énergie supplémentaire aux administrés et donc de projeter la réalisation d'une distribution publique de gaz. Cette opportunité est motivée par le fait qu'une conduite de distribution de gaz passe juste derrière le nouveau lotissement.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de déterminer le mode de gestion de ses services publics.

La réflexion menée à ce sujet a conduit à exclure la possibilité de la conception et de la construction de l'ouvrage réalisées sous maîtrise d'œuvre de la commune avec une exploitation en régie directe, la commune ne disposant ni de l'assise financière, ni des compétences techniques nécessaires. La commune envisage donc de réaliser une délégation de service public de distribution de gaz par voie de concession. Dans cette hypothèse, la conception, la construction et l'exploitation des ouvrages seront assurées et financées par le concessionnaire.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier daté du 24 septembre 2013 a été envoyé au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin pour avis du Comité Technique Paritaire.

Le conseil municipal décide par 10 voix Pour :

- de retenir le principe de la conception, de la construction et de l'exploitation d'une distribution publique de gaz naturel selon le principe de la concession de travaux et de service public d'une durée d'environ 40 ans,
- d'autoriser le Maire à engager la procédure de consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public et à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter à l'assemblée celle des offres remplissant au mieux les conditions de la présente consultation.

B) Composition de la commission "délégation de service public"

La commission est composée du maire ou de son représentant et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ce sont les membres à voix délibérative.

Le vote est secret.

Le Conseil Municipal décide par 10 voix Pour de constituer la commission "délégation de service public".

Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont les membres à voix consultative.

Ils doivent impérativement être convoqués lors des réunions de la commission.

Mode de désignation des membres de la commission

Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire d'un service public sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Vu le code général des collectivités territoriales

La délibération relative à la délégation de service public de distribution de gaz par voie de concession a été adoptée, le Conseil Municipal propose de procéder à la constitution de la commission de délégation de service public, étant également précisé que la dite commission ne pourra se réunir qu'après acceptation de la présente délibération et de la délibération relative au principe de délégation de service public de distribution de gaz par contrôle de légalité.

Délibère :

Article 1 : Création de la commission

Est approuvée, conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, la composition ci-dessous de la commission d'ouverture des plis chargée de dresser la liste des candidats admis, d'analyser les offres et rédiger un rapport relatif aux propositions émises par les entreprises.

Article 2 : Présidence

La commission susvisée est présidée par Monsieur REPP Guy, Maire de la Commune de DONNENHEIM

Article 3 : Composition – membres à voix délibératives

La commission comprend :

Titulaires :

- Daniel RITLENG : 10 voix Pour
- Benjamin RIVAUD : 10 voix Pour
- Christine DAVID-ROESCH : 10 voix Pour

Suppléants :

- Marc GRASS : 10 voix Pour
- Christophe KAPPS : 10 voix Pour
- André GILLIG : 10 voix Pour

Article 4 : Membres à voix consultative

Le représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ainsi que l'agent comptable, assistant, avec voix consultative aux réunions de la commission.

V) Choix du nom de la rue du lotissement les Oies.

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait déjà été abordé lors de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2013 dans laquelle a été demandé aux conseillers de réfléchir à la nomination de la rue du lotissement « Les Oies ».

Les noms suivants ont été proposés : rue des canards, rue des cigognes, rue Jules Hoffmann, rue des deux massifs, rue du tabac, rue du houblon. Seuls les trois suivants ont été soumis au vote du Conseil Municipal.

Mr. BOCCAGE propose le nom de Jules HOFFMANN, prix Nobel de médecine en 2011, en argumentant que cette rue va desservir l'école du RPI Sud, laquelle portera probablement un nom d'homme célèbre. En choisissant Jules HOFFMANN pour baptiser la rue, notre commune s'inscrirait dans une logique globale d'approche de ce nouveau quartier.

Mr. KAPPS propose de baptiser la rue « rue des Deux Massifs » argumentant que depuis ce point de vue il est possible de voir la Forêt Noire et les Vosges.

Mr. REPP propose le nom de « rue des Cigognes », puisque les rues alentours font référence à des noms d'oiseaux, habitués de notre région et de notre village (Oies, Faisans, ...).

Le Conseil passe aux votes :

1^{er} tour :

- rue Jules HOFFMANN : 2 voix Pour
- rue des Deux Massifs : 3 voix Pour
- rue des Cigognes : 4 voix Pour

La majorité absolue n'étant pas atteinte, le Conseil Municipal procède à un deuxième vote.

2^{ème} tour :

- rue Jules HOFFMANN : 2 voix
- rue des Deux Massifs : 3 voix
- rue des Cigognes : 4 voix

Monsieur RITLENG Daniel s'est abstenu **lors des deux tours** de vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide,

- **de la nommer « rue des Cigognes ».**

VI) Choix du logiciel comptable.

Suite à la réunion d'information du jeudi 05 septembre 2013, Monsieur BOCCAGE Jean-René informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de changer le logiciel comptable suite aux nouvelles normes notamment le paiement SEPA (Single Européan Payment Area) qui a pour objectif la création de moyens de paiement communs aux pays européens se substituant aux moyens de paiement nationaux actuels. Le règlement européen n° 260-2012 du 14 mars 2012 fixe le 1er février 2014 comme date de fin de migration du prélèvement et du virement au format SEPA. Les collectivités territoriales et leurs établissements doivent mettre progressivement leur système d'information au format SEPA pour être en capacité d'émettre des fichiers SEPA à partir de leurs propres applications informatiques. Le nouveau protocole d'échange sera PESV2. Ce nouveau procédé nous amènera à dématérialiser les pièces comptables, les arrêtés, les délibérations, et autres documents officiels. Ce logiciel permettra également d'intégrer la signature numérique (électronique), condition de fonctionnement sécurisé qui doit être effective à partir de 2014, obligatoire en 2015. La version recherchée pour notre commune doit permettre la gestion financière, la gestion « état-civil » et la ou les gestions envisageables prochainement telles que celle du cimetière ou des bâtiments publics.

Un cahier des charges comprenant les fonctions recherchées, la formation des personnels (secrétaire + 1 élu), le SAV ainsi que l'assistance en ligne et sur site a été établi. Deux éditeurs sont venus en mairie effectuer la démonstration de leurs logiciels et nous ont fait parvenir les offres suivantes :

Sté BERGER LEVRAULT :

- **Investissement = 1109,89 HT**
- **Fonctionnement = 421,29 HT**

Sté JVS :

- **Investissement = 2278,70 HT**
- **Fonctionnement = 2574,00 HT**

La grande différence de coûts s'explique par le fait que :

- Berger Levrault nous accorderait une remise de 30% sur les logiciels,
- Berger Levrault nous offrirait la gratuité pour la migration du système actuel vers le nouveau,
- le système proposé par la Sté JVS est certes plus ambitieux et plus développé (donc plus cher) mais s'adresse pour l'essentiel à des communes beaucoup plus importantes que la nôtre,
- JVS facture lourdement l'opération de migration des données actuelles vers le nouveau système.

Eléments de réflexion :

- La licence Berger Levrault permet l'installation jusqu'à 3 postes quand celle de JVS ne s'applique qu'à un seul.
- quel que soit le fournisseur choisi, les modules éventuellement envisageables dans les années à venir (gestion du cimetière, des bâtiments loués, etc.) pourront être achetés en temps utile, les deux logiciels étant évolutifs.
- quel que soit le système choisi, le Certificat et la clé de signature électronique auront un coût supplémentaire d'environ 100 €/an pour la clé et 280 €/3 ans pour le Certificat.
- pour avoir testé les deux systèmes, tant la secrétaire (principale utilisatrice) que M. BOCCAGE et KAPPS ont été beaucoup plus séduits par la convivialité et les fonctionnalités du système « e-magnus » proposé par la Sté Berger-Levrault.

**Après délibération, Le Conseil Municipal,
décide par 10 voix Pour,**

- de choisir le logiciel de la Société BERGER LEVRAULT pour un montant de 1109,89 Euros **HT**
- de mandater la facture à l'investissement sous le compte 2183.

VII) Divers.

1) Evolution de la PDA.

Monsieur KAPPS Christophe informe le conseil de l'avancement des travaux sur la PDA suite à la réunion du 10 septembre 2013, ainsi que de la visite archéologique du 05 octobre 2013, organisée par le PAIR et celle de la PDA prévue le 26 octobre 2013 de 10h à 12h, à laquelle tous les membres du conseil devraient être conviés.

Sujets évoqués :

Organisation de la zone artisanale et présentation d'entreprises candidates.

Information sur l'état d'avancement de la PDA

Information concernant les fouilles archéologiques de la PDA, en cours et avenir (nouveaux délais, coûts...)

2) Réforme des rythmes éducatifs.

Suite à la réunion de la Communauté de Communes de la Région de Brumath du lundi 23 septembre 2013, à laquelle était invité l'ensemble des acteurs de la réforme, Monsieur le Maire présente l'organisation, la mise en œuvre et le planning pour que cette réforme puisse être appliquée au 1^{er} septembre 2014.

Le dossier est consultable en mairie.

3) Droit du sol.

Actuellement la D.D.T. (Direction Départementale du Territoire) instruit l'ensemble des documents et actes administratifs liés aux droits du sol (permis, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...).

A partir de 2014, les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ne pourront plus s'adresser à la D.D.T. La commune de Donnenheim devra confier cette mission d'instruction à une autre instance. Monsieur le Maire indique qu'il a pris l'attache du Conseil Général pour que le S.D.A.U. (Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme) devienne le service instructeur pour la commune.

4) Mise en place des compteurs électriques communicants.

ÉS Réseaux, le distributeur du Groupe ÉS, procède actuellement à un test d'installation de compteurs nouvelle génération dits communicants en lieu et place du compteur actuel. **Cette campagne d'échange se déroulera à partir de fin septembre 2013.**

La pose des compteurs communicants ne concerne pour le moment que 33 clients. Ils seront dans un premier temps contactés par courrier par leur fournisseur, puis un second courrier d'ÉS Réseaux détaillera les modalités de prise de rendez-vous.

Cette opération est **entièrement gratuite** pour le client et durera entre 30 minutes et une 1 heure. Leur présence n'est nécessaire, que si le compteur se situe dans leur logement.

Pour plus de renseignements sur ce nouveau compteur communicant, un numéro vert est mis à disposition **0 800 740 047** ainsi que des informations sur le site internet : www.es-reseaux.fr/Particuliers/Le-compteur-communicant.

5) Fibre optique.

Le cabinet BEREST a été retenu par la Région ALSACE et les Départements 67 et 68 pour procéder à l'étude fibre optique sur la commune de Donnenheim. L'étude est en cours sur l'ensemble de la communauté de communes de Brumath pour faire le relevé des infrastructures et recenser l'habitat existant. Monsieur le Maire a rendez-vous avec l'expert du cabinet BEREST le 02 octobre pour faire le point des informations recueillies par ce cabinet.

6) Assainissement.

Monsieur le Maire a rendez-vous avec le Président du SIVU assainissement pour la remise en état de la conduite d'assainissement collective passant sur le terrain de Monsieur RIFF Aurélien. Cette conduite d'assainissement est à reprendre sur une longueur de 30 mètres et n'a jamais été inscrite sur aucun plan de recollement assainissement de DONNENHEIM. Après enquête lors de la création du SIVOM de Brumath et du SIVU assainissement de grands travaux ont été entrepris et lors de l'établissement du plan de recollement, cette conduite n'a jamais été référencée. Monsieur le Maire tiendra le conseil municipal informé de la suite du dossier.

7) Ecole RPI SUD.

Monsieur le Maire informe que le permis de l'école a été accordé le 17 septembre 2013.

8) Eclairage public.

En accord avec la communauté de communes de Brumath, l'ensemble des têtes de mâts de la rue des Cyprès et de la rue du Coteau sera modifié en têtes à éclairage **LED**.

9) Planning des fêtes de fin d'année.

13/12/2013 : Fête de Noël du Conseil Municipal

14/12/2013 : Comptes de Noël par la Bibliothèque + fête de Noël des enfants

11/01/2014 : Vœux du Maire

12/01/2014 : Fête de Noël des personnes âgées

10) Dates des élections 2014.

Monsieur le Maire informe que l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu les dimanches **23 et 30 mars 2014** et les élections européennes le dimanche **25 mai 2014.**

11) Sac pour déjections canines :

Madame HASE-TARIANT Brigitte propose aux conseillers d'acheter un distributeur de sachet afin de minimiser l'impact des déjections canines laissées par les propriétaires canins.

Monsieur le Maire prendra l'attache de la mairie de BRUMATH.

Aucun autre point « divers » n'étant abordé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur BOCCAGE Jean-René	
Monsieur GRASS Marc	
Monsieur KAPPS Christophe	
Monsieur SCHISSELE Stéphane	
Madame HASE-TARIANT Brigitte	
Madame DAVID-ROESCH Christine	
Monsieur RITLENG Daniel	
Monsieur RIVAUD Benjamin	
Madame OTT-LELLIG Véronique	Absente excusée
Monsieur GILLIG André	